

## Rome, ville verte L'exemple du parc régional Appia Antica

### 1 Rome : une ville verte

#### 1.1 Une ville chargée d'histoire

Capitale de l'Italie et de la région du Latium ou Lazio en italien, la commune de Rome est très étendue, elle couvre 128 500 hectares, soit douze fois la superficie communale de Paris (10 500 hectares).

La nappe urbaine de Rome s'inscrit à l'intérieur d'un anneau routier matérialisé par un périphérique, appelé le *Grande Raccordo Anulare* (GRA), construit dans les années 1960 pour lutter contre la congestion automobile. Cette grande boucle de dix kilomètres de rayon, très éloignée du centre-ville,

marque une limite franche entre la ville dense et la campagne romaine.

Appelée *Agro Romano*, elle est caractérisée par des paysages champêtres et vallonnés, façonnés par des exploitations agricoles (polyculture et élevage). Ces coulées vertes dessinent un modèle réticulaire qui s'avance en doigts de gant à l'intérieur de la ville, orienté selon un axe nord-ouest/sud-est.

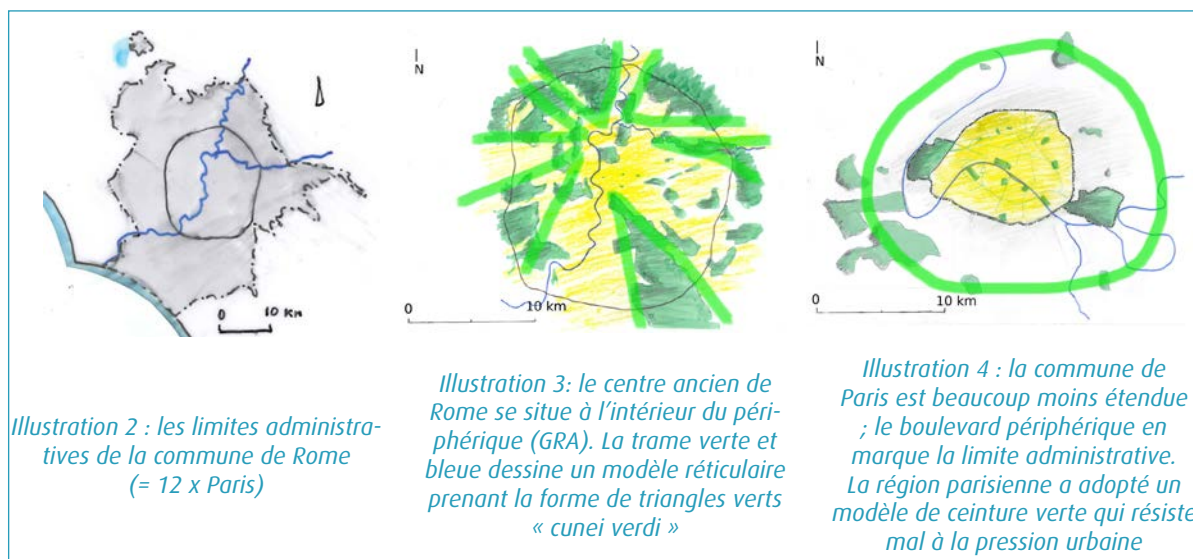
Ce modèle de planification diffère de celui adopté en région parisienne fondé sur des espaces agricoles et forestiers formant une ceinture verte autour de la capitale (voir illustrations 2 et 3).



© Certu

*Illustration 1 :  
le parc régional  
Appia Antica  
préserve l'Agro  
Romano de  
l'urbanisation diffuse  
et assure le maintien  
des activités  
agricoles*

Fiche n° 01 bis - mars 2011  
Version courte



Durant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, Rome connaît une croissance démographique soutenue conjuguée à une offre insuffisante de logements bon marché. Ainsi, en 1975, un tiers des Romains vivaient dans des habitations illégales construites sans permis de construire et de dehors des zones urbaines (fixées par le plan régulateur général de 1962). De 1962 à nos jours, Rome a doublé sa surface urbanisée.

## 1.2 Trame verte et bleue à toutes les échelles spatiales

Aires protégées, parcs urbains, vestiges archéologiques, terrains agricoles, friches urbaines s'intègrent harmonieusement dans le paysage romain. Tous ces espaces non bâtis, témoins d'un riche passé, bénéficient de statuts juridiques de protection très divers ; ils constituent une trame verte et bleue, assurant des continuités écologiques plus ou moins marquées sur le territoire, sous la forme de linéaires arborés et d'espaces verts dispersés à la manière de pas japonais dans le tissu urbain. En milieu urbain, l'âge des espaces verts, la variété des masses végétales et leur faible niveau d'entretien sont des facteurs qui augmentent la biodiversité.

### ■ À l'échelle de la ville

#### *La végétation des sites archéologiques*

Les ruines et les vestiges archéologiques de la Rome Antique (*Forum, Circus Maximus, termes de Caracalla*) occupent des surfaces importantes en plein cœur de la ville qui totalisent 186 hectares. Les services de la Surintendance Archéologique

assurent une gestion plus ou moins extensive selon la fréquentation et l'intérêt des sites. Ces ruines forment ainsi des espaces verts intra-muros intégrés dans les dédales de la ville ; ces espaces de respiration urbaine, enherbés et arborés, assurent des continuités fonctionnelles avec les espaces naturels et ruraux périurbains.

#### *Les parcs urbains des villas historiques*

Des villas (*Médicis, Farnese, Este Tivoli, Borghese, Ada, Doria Pamphili*) édifiées au sommet des collines et sur des promontoires sont entourées de jardins d'agrément et de parcs boisés (souvent transformés en parcs ouverts au public). Elles composent des écrins arborés qui participent à la qualité du paysage et aux ambiances de Rome.

### ■ À l'échelle de l'agglomération

#### *Le Tibre et l'Aniene*

Le Tibre et son affluent l'Aniene irriguent la ville de Rome. En centre-ville, le traitement des berges du Tibre est exclusivement minéral. Le cours du fleuve est bordé de quais très encaissés pour contenir les débordements des flots. Les quais sont agrémentés de plantations d'alignement composées de platanes, de pins parasols, de micocouliers.

#### *L'Agro Romano*

Aujourd'hui, l'Agro Romano est extrêmement riche en biodiversité, car la juxtaposition de milieux humides, de parcelles agricoles et de bosquets, assurent le gîte et le couvert à des espèces spécialisées. La profusion des lisières et la multitude des biotopes favorisent la brassage des espèces.

Malgré une urbanisation sauvage et souvent illégale, la campagne est très présente dans le paysage urbain. Ces morceaux de campagne en ville appartiennent encore aujourd'hui à de grandes familles, à des fondations et des communautés religieuses (Vatican).

La présence de grands domaines agricoles et la permanence de fermes dynamiques ont préservé l'Agro Romano du mitage.

### ■ À l'échelle de la province de Rome

#### *Les aires protégées gérées par Roma Natura*

Un ensemble de 16 000 hectares de parcs, réserves, naturelles, sites paysagers disséminés dans la commune de Rome forme un archipel d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ces aires protégées sont en grande partie situées à l'intérieur du GRA, c'est-à-dire à l'intérieur même de la nappe urbaine de Rome.

Roma Natura est un établissement public autonome qui gère les espaces naturels et ruraux classés en application de la loi 29/1997 promulguée par la région du Lazio. Cette structure de gestion des zones naturelles protégées relève de la compétence régionale. Elle est financée par les communes

de la province de Rome et la région du Lazio. La ville de Rome contribue à hauteur de 35 % au budget annuel de cet organisme.

Roma Natura administre : 14 parcs naturels régionaux, 1 réserve marine, 9 réserves naturelles, 3 monuments naturels et 2 parcs naturels urbains.

Elle assure la surveillance et le contrôle des activités illicites s'exerçant dans les sites protégés dont elle a reçu la gestion courante. .

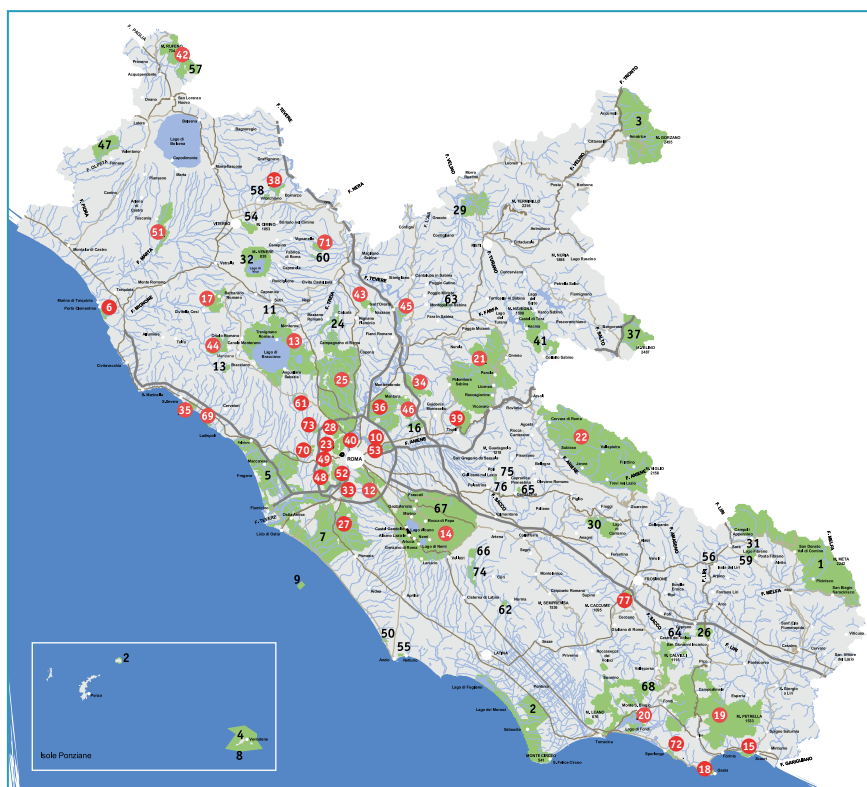
Toutes les initiatives susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux requièrent l'autorisation préalable de Roma Natura avant que des travaux ne soient entrepris.

Cette disposition juridique, proche de l'autorisation de travaux en site classé en France, donne un réel pouvoir de gestion de la trame verte et bleue à Roma Natura.

### ■ À l'échelle de la région du Lazio

Les aires protégées sont nombreuses dans la région du Lazio. Elles sont composées de : 3 parcs nationaux, 15 parcs naturels régionaux (dont celui de Appia Antica), 4 réserves naturelles d'État, 2 aires naturelles marines, 29 réserves naturelles régionales et 21 monuments naturels.

*Illustration 5 : les aires protégées de la région du Lazio, 2009*  
(source: [www.parchilazio.it](http://www.parchilazio.it))



L'agglomération romaine se place au carrefour d'un système d'aires protégées qui sont quasi continues. Le modèle régional s'apparente à une « grande roue » dont les rayons sont constitués par des infrastructures vertes, en forme de fer de lance, qui pénètrent dans la ville dense jusqu'au centre urbain.

Les espaces naturels et ruraux de la commune de Rome forment un assortiment d'aires protégées qui couvrent 64 % du territoire. De ce fait, il en résulte un réseau maillé d'espaces préservés qui correspond à la définition de la trame verte et bleue issue de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

**La trame verte et bleue romaine comprend notamment :**

- les espaces naturels, agricoles et forestiers reconnus comme zones importantes pour la

préservation de la biodiversité identifiés aux différentes échelles territoriales (commune, province, région, État) ;

- les corridors écologiques constitués des espaces naturels et semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier et de connecter les espaces entre eux ;
- les cours d'eau, fleuves, ruisseaux, zones humides qui sont nécessaires au maintien des continuités aquatiques des bassins versants.

D'une manière générale, ces aires protégées sont des espaces naturels et ruraux de l'Agro Romano. La campagne en ville participe à la mise en place de la trame verte et bleue qui est riche en éléments historiques, archéologiques et environnementaux.

## 2 Le parc régional Appia Antica

### 2.1 La via Appia Antica : une voie structurante

La via Appia Antica ou voie Appienne fut construite à partir de 312 avant J-C afin de relier Rome à la côte Adriatique. Elle fut une des premières voies romaines à être pavée sur toute sa longueur.

Fait remarquable, au niveau de la via Appia Antica, le GRA est enterré, sur plus de 1 000 mètres de longueur, afin de préserver les continuités « routières » et les connexions écologiques et paysagères en surface.

Cette réalisation marque le début de la construction du réseau routier qui assurera la suprématie de l'Empire romain. Aujourd'hui, la voie Appienne est une des voies antiques la mieux conservée de Rome.

### 2.2 La construction du parc régional

Cet espace périurbain a résisté à l'urbanisation sauvage grâce à la ténacité et à l'obstination d'un groupe d'intellectuels qui, pendant des décennies de résistance, ont réussi par emporter l'adhésion des riverains et des Romains.



*Illustration 6 :  
la via Appia  
Antica de nos  
jours*

Quelque dates clés	
1960	<b>Une protection minimale voit le jour</b>
1965	<b>L'État envisage la création d'un parc</b>
1970	<b>La montée en puissance des mouvements associatifs.</b>
1979	<b>Vers la création d'un parc communal</b>
1980	<b>La commune de Rome engage des expropriations d'habitation illicites</b>
1988	<b>Création du parc régional Appia Antica</b> La région du Lazio adopte une loi portant création du parc régional Appia Antica sur la commune de Rome, Ciampino et Marino. Le parc est avant tout une zone de protection qui vise à conserver et valoriser les ressources naturelles, artistiques, historiques, économiques et éducatives (Loi régionale n°66 du 10/11/1988).
1993	<b>Antonio Cederna est nommé président du parc</b> Une structure de gestion est mise sur pied ; elle est chargée de piloter les actions du parc.
1997	<b>Renforcement législatif des parcs régionaux</b> Une structure de gestion est mise sur pied ; elle est chargée de piloter les actions du parc.
2009	<b>Adoption du statut juridique du parc régional Appia Antica</b> Le 02 juillet 2009, le conseil d'administration du parc régional Appia Antica approuve le nouveau statut. Basé sur la loi régionale du 6 octobre 1997, celui-ci fixe les objectifs et les activités du parc (charte).

Certaines décisions politiques et législatives ont également permis d'accompagner et de concrétiser peu à peu la naissance du parc.

### 2.3 Le parc aujourd'hui

Le parc régional Appia Antica couvre 3 296 ha et s'étend au sud-est de la ville de Rome. Il prend appui sur la porte de San Sebastiano et s'étire sur plus de 20 kilomètres de longueur au sein de la vallée de la Caffarella.

Le tracé de l'ancienne voie romaine, la *via Appia Antica*, constitue l'axe central autour duquel se déploie le parc. Le parc intègre également de nombreux vestiges romains qui sont des points d'attraction pour les visiteurs et il réunit des constructions contemporaines (lotissements et villas isolées). 85 % de la superficie du parc appartiennent à des propriétaires privés.

Le paysage champêtre du parc est typique de l'*Agro Romano*. La proximité d'un important bassin

de consommateurs et la mise en place de circuits courts de distribution (marché paysan, label propre au parc dit « *Naturel Campo* ») permettent le maintien d'une activité agricole garante de l'entretien des paysages de l'Agro Romano. Ainsi, une vingtaine d'agriculteurs se partagent les terres du parc.

La flore et la faune du parc profitent de l'enchevêtrement des milieux naturels et ruraux. Des contrats territoriaux d'exploitation mis en place par le parc encouragent la transition vers une agriculture respectueuse des milieux naturels et à haute valeur environnementale. Des conventions sont ainsi négociées avec les agriculteurs du parc ; elles définissent les conditions par lesquelles les cultures et les pratiques d'entretien sont exercées :

- fauche tardive des berges des cours d'eau ;
- curage des fossés ;
- élagage raisonnée des haies ;
- conservation des bois morts pour les insectes xylophages et les chauves-souris arboricoles.

Le parc régional Appia Antica est un corridor biologique majeur entre la banlieue sud-est de Rome et les collines de l'Albani.



Illustration 7: le parc régional Appia Antica (source: [www.parcoappiaantica.it](http://www.parcoappiaantica.it))

### 2.4 Les usages dans le parc

S'inscrivant dans un bassin de vie de plus de 500 000 habitants, la *via Appia Antica* est une des promenades préférées des Romains. Le parc accueille un million de visiteurs par an.

Le parc est un espace multifonctionnel, apprécié par tous les publics :

- il offre de nombreux circuits thématiques (sentier de l'eau, observatoires de la faune sauvage, parcours de santé, circuits de vélo tout terrain, chemins de randonnée) ;

- il réunit plusieurs centres d'intérêts (points de vue pittoresque, animaux de la ferme, aires de jeux, environnement rural traditionnel).

Ainsi, les dimanches après-midi, les romains viennent s'y promener en famille.

### 3 La gouvernance du parc

#### ■ Le PRG : un outil de planification

Le plan régulateur général (PRG) décliné en application de la loi 1150/1942 est un document d'urbanisme qui définit précisément l'usage des sols.

Le PRG est un outil de planification des orientations générales et stratégiques en matière d'urbanisme et de gestion du droit des sols des communes italiennes. Il combine les prescriptions d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), en définissant les zones à protéger des secteurs à urbaniser en priorité, et les règles à la parcelle du plan local d'urbanisme (PLU). Comme en France, le plan régulateur général est opposable aux tiers.

**Le PRG de 1965** prévoyait de classer des zones vertes appelées « *cunei verdi* » que l'on peut traduire par « triangles verts ».

Ces espaces de protection du paysage prennent appui sur l'Agro Romano, c'est-à-dire qu'ils se superposent à la campagne romaine dont ils veulent en préserver les caractéristiques et les modes d'entretien.

Les périmètres de protection comportent une pointe dirigée vers les quartiers du centre ville en

vue de mettre en valeur les zones de contact entre la ville et la campagne.

**De 1965 à 1980**, la population de Rome a doublé, 20 000 hectares ont été construits dont la moitié illégalement. Dans le milieu des années 1980, la commune s'est engagée dans un processus de légalisation des habitations illicites et de démolition des constructions les plus sensibles (casses automobiles).

Des mises au norme des réseaux et des renforcements coordonnés aux services de proximité sont engagés dans les quartiers déficitaires.

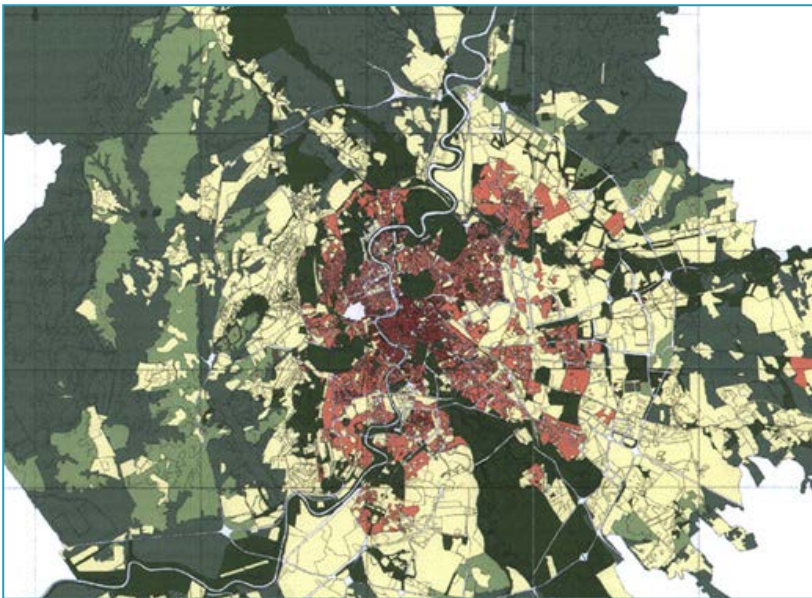
Afin de répondre à la forte demande de logements, un vaste programme de construction d'habitations à loyer modéré est réalisé. En parallèle, des actions de sauvegarde des territoires ruraux ont débuté.

**En 1993**, face aux dysfonctionnements urbains et à l'absence d'une vision de sortie pour répondre à la crise immobilière, le maire de Rome, Francesco Rutelli et le conseil municipal entreprennent de rédiger un plan d'urbanisme novateur et de fixer de nouvelles orientations urbanistiques pour la ville.

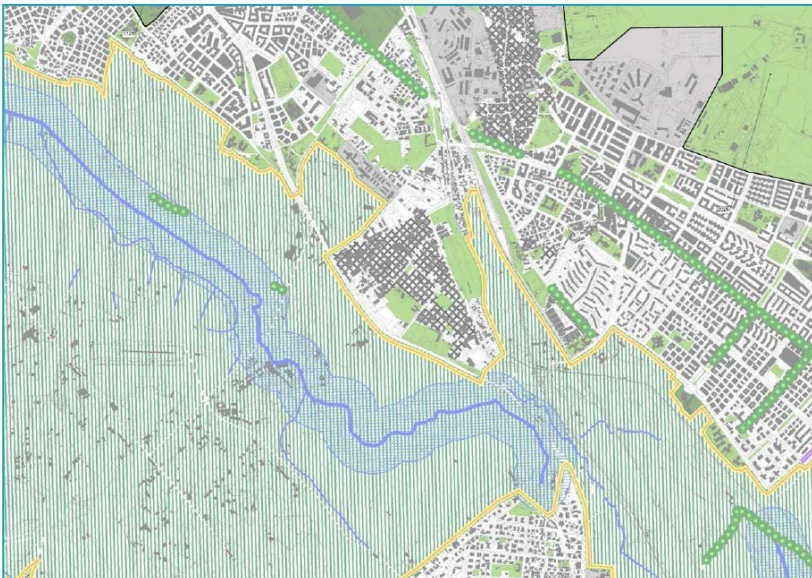


© Certu

*Illustration 8 :  
un espace naturel  
multifonctionnel  
en ville*



*Illustration 9 : extrait du plan des certitudes (1997), un document de portée stratégique qui propose des principes et des valeurs notamment sur la préservation du patrimoine naturel et historique (source: Ville de Rome)*



*Illustration 10 : extrait d'une carte des corridors écologiques "Rete Ecologica" du PRG2008 (source: Ville de Rome, [www.urbanistica.comune.roma.it](http://www.urbanistica.comune.roma.it))*

**En 1995**, la région du Lazio adopte la loi relative à l'établissement des parcs naturels régionaux.

En 1997, par anticipation du nouveau PRG, la ville adopte le « plan des certitudes ». Il s'agit d'un plan intermédiaire qui prévoit de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale.

Ce plan expose les principes (ou certitudes) par lesquels le projet d'urbanisme s'affirme :

- la préservation du patrimoine naturel ;
- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique.

Trois orientations fondamentales sont adoptées :

- de définir les espaces naturels et ruraux à protéger et de prévoir une gestion efficace des aires protégées sur le long terme pour éviter tout immobilisme ;

- développer les transports en commun ;
- réhabiliter les quartiers périphériques à l'aide d'initiatives publiques et d'investissements privés, faisant appel aux partenariats publics-privés.

**Le plan des certitudes définit trois grands zonages** (cf. illustration 9) :

- **Une ville constituée** (*La citta consolidata*) en marron. La ville est confortée dans son périmètre. L'interdiction de bâtir sur les espaces libres de la ville historique est réaffirmée en vue de créer des espaces verts qui soient couplés aux zones de protection du patrimoine architectural et archéologique. La modernisation des transports ferroviaires est érigée au rang des priorités.
- **Une zone de préservation des espaces naturels et agricoles**, en vert, protège l'Agro

Romano contre les projets d'aménagement incompatibles avec leur vocation. L'instauration de parcs et de jardins publics y sont encouragés. Ainsi, 82 000 hectares sont classées en zone non *ædificandi*.

- **Une ville en transformation**, en jaune, qui n'est pas planifiée par le plan des Certitudes.

**En 2006**, un nouveau PRG intégrant les objectifs de sauvegarde environnementale à l'échelle métropolitaine remplace le PRG de 1965.

**En 2008**, le PRG définit les choix et les objectifs stratégiques de la ville.

Ce document intègre les réseaux écologiques (*Rete Ecologica*) sur le Grand Rome. Le document pointe l'ensemble des réseaux écologiques existants ou à créer, notamment dans les zones déjà urbanisées. Ce plan propose pour chaque zone identifiée des actions concrètes de restauration et de mise en valeur (plantation, expropriation, créations d'espaces verts, mode de gestion).

Le périmètre du parc régional Appia Antica est protégé en qualité de zone inconstructible dans le dernier PRG en vigueur (2008).

Au niveau du parc régional Appia Antica, deux unités paysagères, au nord, le parc régional du Veio

(1 500 hectares) et au sud, le parc régional Appia Antica (3 296 hectares) composent deux importantes coupures d'urbanisation.

Il est encore trop tôt pour établir un bilan du PRG de 2008. Les services du parc regrettent de ne pas avoir été associés aux études de définition portant sur la localisation des corridors écologiques à l'intérieur du périmètre du parc. Une association du parc aux enjeux de préservation des continuités écologiques et paysagères aurait sans doute permis d'établir une meilleure cohérence dans l'architecture de la trame verte et bleue, notamment de réfléchir au devenir des délaissés fonciers et des dents creuses.

#### Les documents de planification à Rome

1965	<b>Plan régulateur général 1965</b> <i>Piano Regolatore Generale</i> ou PRG
	<b>Plan des Certitudes</b>
1997	Le <i>Piano delle Certezze</i> intègre des mesures de sauvegardes environnementales
2006	<b>Plan régulateur général 2006 (PRG)</b>
2008	<b>Plan régulateur général 2008 (PRG).</b> Il intègre les réseaux écologiques ( <i>Rete Ecologica</i> )





## 4 Dix points à retenir

- ➔ Grâce à une planification forte et constante, le périmètre du parc régional Appia Antica (3 296 hectares) est classé dans sa totalité en zone non *aedificandi* dans le plan d'urbanisme de 2008.
- ➔ Les franges et les lignes de contact entre l'Agro Romano et les quartiers sont franches et nettes, passant d'un milieu urbain dense à la pleine campagne immédiate. 64 % du territoire communal de Rome font l'objet d'une protection stricte.
- ➔ Les structures agricoles et forestières sont gérées de manière extensive. Les agriculteurs sont conventionnés avec le parc pour réaliser des travaux d'entretien, de curage, de fauche et d'élagage. Le parc finance des projets porteurs de développement de l'agriculture (agrotourisme, aide au pastoralisme, reconversion de parcelles en agriculture biologique).
- ➔ Les aménagements et les équipements d'accueil du parc, à vocation de loisirs, de découverte de la nature et d'information du public, sont très intégrés à l'environnement. Tous font l'objet d'un soin attentif en matière de requalification et de réhabilitation des bâtiments qui concernent souvent des bâtis existants : le siège du parc est aménagé dans une ancienne usine désaffectée.
- ➔ Le parc accueille un million de visiteurs par an, c'est un espace multifonctionnel fort prisé les Romains et les touristes, alors que 85 % de sa surface appartiennent à des propriétaires privés.
- ➔ Le parc est un territoire florissant en biodiversité. Pourvu d'une large palette de milieux naturels, aquatiques et forestiers, de petites parcelles agricoles enclavées et gérées de manière extensive, le parc offre un support de vie, de nourriture et de repos, à de nombreuses espèces animales et végétales endémiques.
- ➔ Les corridors écologiques sont clairement identifiés dans le PRG de 2008 et les zones sensibles de biodiversité font l'objet d'une réglementation propre. Ainsi le grand périphérique Romain (GRA) qui tangente la pointe sud du parc est enterré sur plus de un kilomètre de long afin de rétablir les continuités écologiques et paysagères en surface.
- ➔ Le parc est administré par un établissement public autonome, doté d'un budget d'investissement et de fonctionnement alimenté par la Région du Lazio, la province et la ville de Rome. Des gardes moniteurs employés par le parc sont habilités à verbaliser les contrevenants.
- ➔ Le parc a la capacité juridique de mener des acquisitions foncières. La démarche d'instruction des dossiers d'achat des terrains s'apparente, en France, à celle du conservatoire du littoral et des rivages lacustres.
- ➔ Enfin, le parc déploie ses activités dans le sens du développement durable. Ses programmes et ses interventions sont élaborés en étroite concertation avec les acteurs locaux (scolaires, universitaires, riverains, institutions italiennes).

## 5 Conclusion

Le Grand Rome dispose d'espaces agricoles dynamiques aux portes de la vieille ville. Grâce à de riches propriétaires fonciers et de puissantes communautés religieuses qui ont su résister à la pression urbaine, les espaces naturels et ruraux ont été préservés des démantèlements et des remembrements.

Aujourd'hui, ces grands domaines constituent ce que les romains appellent l'Agro Romano, une campagne en ville, où l'activité agricole à gestion extensive tournée vers la polyculture et élevage a façonné des paysages champêtres qui assurent le maintien d'une faune et d'une flore méditerranéennes spécialisées. Ainsi, l'*azienda Castel di Guido* (2 000 hectares) appartenait au Vatican. Elle a été rachetée par la municipalité qui gère l'exploitation en agriculture biologique et préserve la richesse écologique et paysagère des zones humides et des parcours boisés (300 hectares).

Les espaces naturels et ruraux de l'Agro Romano abondent de vestiges archéologiques, monuments historiques, sites pittoresques, lieux prestigieux.

Tous sont intimement liés au sort des uns et autres, à tel point que la campagne en ville fait désormais partie intégrante des projets urbains via des aires protégées qui relèvent de différents statuts et labels contrôlés par des organismes de gestion créés à cet effet. Depuis les années quatre-vingt, la ville encourage les reconversions des exploitations vers une agriculture urbaine respectueuse de la biodiversité et à haute valeur environnementale.

À Rome, les zones de contact ville/nature/campagne sont exemplaires. Ce savant mélange de richesses naturelles, architecturales et historiques fait de la capitale italienne une des premières destinations touristiques d'Europe. La politique romaine en matière protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue constitue une belle réussite économique, sociale et environnementale.



*Illustration 11: des chemins en terre relient le quartier d'habitation avec le parc Appia Antica*

## Bibliographie

- Celesti Grapow L., *Atlante della flora di Roma, (La distribuzione delle piante spontanee come indicatore ambientale)* Argos Edizione, 1995, Roma.
- Cignini B. & Zapparoli M. (a cura di), *Atlante degli uccelli nidificanti a Roma*, Fratelli Palombi Editori, 1996, Roma, 128 p.
- Martincigh L., *The Rome case study Strategies for green structure planning and maintenance*, in COST C11, Greenstructure and Urban Planning, p.103-114, 2005.
- Masboungi A., *Chantier Rome - Building Rome*, DGUHC, Projet urbain n°22, 2000, 90 p.
- Parco regionale Appia Antica., *Guide ai servizi delle naturali portette del Lazio*, 2009, 96 p.
- Taffon D., Giucca F. & Battisti C. (a cura di), *Atlante degli Uccelli nidificanti nel Parco Regionale dell'Appia Antica*. Ente Parco Regionale dell'Appia Antica, Provincia di Roma. Gangemi Editore, 2008, Roma, 176 p.
- Van Leeuwen-Maillet A.M., *La nature dans la ville de Rome, entre perception et usage*. Unité mixte de recherche, Université de Provence Aix-Marseille I, 1995, Les annales de la recherche urbaine n° 74.
- Werquin A.C., *Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier, Plan urbanisme construction architecture*, 2007, 149 p.

## Sites internet

- Parc régional Appia Antica  
[www.parcoappiaantica.it](http://www.parcoappiaantica.it)
- Service urbanisme de la ville de Rome  
[www.urbanistica.comune.roma.it](http://www.urbanistica.comune.roma.it)
- Portail des parcs naturels italiens  
[www.parks.it](http://www.parks.it)
- Parcs de la région du Lazio  
[www.parchilazio.it](http://www.parchilazio.it)
- Site officiel de Roma Natura  
[www.romanatura.roma.it](http://www.romanatura.roma.it)
- Archives de Antonio Cederna  
[www.archiviocederna.it](http://www.archiviocederna.it)

### Contributeurs

- Jérôme Champres (Cerema Territoires et ville)
- Emmanuel Boutefeu

### Relecteurs

- Jessica Brouard-Masson (Ministère en charge de l'environnement)

### Nous remercions chaleureusement :

#### Le parc régional Appia Antica



- Mme Francesca Mazzà (Park Communications Director)  
f.mazza@parcoappiaantica.it
- Mme Simona Meissine
- M. Fabricio Piccail

#### L'ambassade de France en Italie - Service économique de Rome

- Mme Claire Jubault (Environment Research Officer)

### Contacts

- Ufficio Stampa e Comunicazione  
Parco Regionale Appia Antica  
Via Appia Antica, 42  
00179 Roma
- jerome.champres@cerema.fr

Maquettage  
Cerema Territoires et ville  
Département édition  
Lyon

© 2017 - Cerema  
La reproduction totale ou  
partielle du document doit  
être soumise à l'accord  
préalable du Cerema.

**Boutique en ligne : [catalogue.territoires-ville.cerema.fr](http://catalogue.territoires-ville.cerema.fr)**

Collection  
Connaissances

#### Collection Connaissances

Cette collection présente l'état des connaissances à un moment donné et délivre de l'information sur un sujet, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Elle offre une mise à jour des savoirs et pratiques professionnelles incluant de nouvelles approches techniques ou méthodologiques. Elle s'adresse à des professionnels souhaitant maintenir et approfondir leurs connaissances sur des domaines techniques en évolution constante. Les éléments présentés peuvent être considérés comme des préconisations, sans avoir le statut de références validées.

ISSN :2417-9701  
2017/36

Aménagement et développement des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment